

Tévenon, le 3 mai 2026

## CONSEIL INTERCOMMUNAL

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 29 avril 2026

Président : Hervé CORNAZ

Le conseil intercommunal,

sur proposition du Comité de direction, entendu le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1<sup>er</sup> : **d'approuver les comptes de l'exercice d'août 2024 à décembre 2025** (17 mois) tels que présentés par le Comité de direction dans le préavis 02/2026 du 31 mars 2026, présentant un total de charges de CHF 10'437'379.16, un total de revenus de CHF 358'913.11 et un total à la charge des communes membres de l'ASIGE de **CHF 10'078'466.05** ;

Article 2 : **de donner** décharge au Comité de direction pour sa gestion.

Ainsi délibéré et décidé en séance du 29 avril 2026

Le Président



Hervé CORNAZ

La Secrétaire



Lucie THARIN